

LES AVANTAGES D'UNE INSCRIPTION AU NOMINATIF

Au nominatif, vos titres et votre identité sont nommément inscrits dans le registre des actionnaires Société Générale, ce qui nous permet de développer avec vous une relation personnalisée et privilégiée tout au long de l'année.

Vous recevrez directement et dans les délais les plus brefs des informations sur toutes les opérations financières et l'activité du groupe Société Générale. Vous serez systématiquement convoqué aux assemblées générales et vos droits de vote sont doublés après deux ans de détention.

Vous pouvez adhérer au Club Société Générale à partir de 50 actions.

LE NOMINATIF PUR UNE GESTION À MOINDRE FRAIS

- Vos titres sont détenus et gérés par Société Générale Securities Services qui devient votre unique interlocuteur dans la gestion de vos actions Société Générale.
- Vous disposez d'un accès gestionnaire direct :
 - un accès Internet Sharinbox,
 - un Centre de Relation Client Nomilia.
- Vous recevez un Imprimé Fiscal Unique (IFU) et un relevé de compte titres spécifiques à vos actions Société Générale.
- Vous n'acquiessez aucun droit de garde et aucun frais de gestion.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.societegenerale.com/actionnaires

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ UNE GESTION SOUPLE DE VOS TITRES

- Vos titres sont conservés au sein de votre compte titres et/ou PEA et votre interlocuteur reste votre intermédiaire financier habituel (votre agence Société Générale, si vous êtes client).
- Vous recevez un Imprimé Fiscal Unique (IFU) consolidé et un relevé de compte titres consolidé.
- Application des frais pratiqués par votre intermédiaire financier (gratuité des droits de garde et des frais de gestion pour les clients de Société Générale).

POUR PLUS D'INFORMATION

www.societegenerale.com/actionnaires

TRANSFÉRER SES TITRES AU NOMINATIF

Si vous possédez déjà des titres et que vous souhaitez les convertir au nominatif administré ou les transférer au nominatif pur, vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier qui procédera à cette opération.

Le délai d'inscription de vos titres au nominatif dépend essentiellement de la rapidité avec laquelle votre intermédiaire financier exécute l'ordre que vous lui avez donné.

L'inscription en compte nominatif pur ne sera définitive qu'à l'issue du transfert effectif de vos titres. Vous recevrez alors de Société Générale Securities Services, un avis d'inscription des titres en compte nominatif pur.

i | L'achat des titres au nominatif administré n'est pas directement possible. Celui-ci passe par un achat des titres au porteur puis une conversion au nominatif administré.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES AU NOMINATIF

NOMINATIF PUR

NOMINATIF ADMINISTRÉ

	NOMINATIF PUR	NOMINATIF ADMINISTRÉ
Votre teneur de compte	Société Générale Securities Services <i>Inscription au registre des actionnaires Société Générale</i>	Votre intermédiaire financier ⁽¹⁾
Informations sur Société Générale	Envoi systématique de tous les documents : <i>Opérations financières, La Lettre de l'Actionnaire, etc.</i>	
Relations actionnaires	Adhésion au Club Société Générale dès 50 actions ⁽²⁾ <i>Invitation aux réunions d'actionnaires organisées dans votre région</i>	
Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires	Envoi automatique de la convocation	
Droit de vote double aux assemblées générales	Si vous détenez vos actions au nominatif depuis plus de 2 ans	
Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Adressé(s) par Société Générale Securities Services <i>un IFU par valeur détenue sous cette forme</i>	Adressé par votre intermédiaire financier ⁽¹⁾ <i>un IFU unique pour votre compte titres ou PEA</i>
Traitement des ordres de Bourse	Via le site Internet www.sharinbox.societegenerale.com	Via le site Internet de votre intermédiaire financier À noter : <i>via l'Espace Client si vous êtes client de Société Générale</i>
Paiement des frais	Pas de droit de garde Pas de frais de gestion Frais de courtage préférentiels ⁽³⁾	Selon la tarification en vigueur de votre intermédiaire financier À noter : <i>gratuité des droits de garde et des frais de gestion pour les clients Société Générale</i>
Possibilité d'inscrire vos actions dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions)	Non	Oui
Possibilité de recevoir un relevé de compte consolidé	Non <i>un relevé par valeur détenue au nominatif pur</i>	Oui
Contacts	Société Générale Securities Services www.sharinbox.societegenerale.com Centre de Relation Client Nomilia +33 (0) 2 51 85 67 89, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00	Votre intermédiaire financier ⁽¹⁾

(1) Votre agence Société Générale si vous êtes client.

(2) Pour les actions détenues au porteur, le seuil d'adhésion au Club Société Générale est fixé à 100 actions.

Adhésion sur demande sur le site www.societegenerale.com/actionnaires via MON espace actionnaire.

(3) 0,30 % du montant brut de la transaction, avec un minimum de 8 €.